



Préambule :

Le CDJE de l'Aisne, organise chaque année le Championnat de l'Aisne Individuel -2400 élo, il est réservé aux joueurs qui sont licenciés dans un club du département de l'Aisne.

Représentant du Club qui accueille : **LABROCHE Jérôme (Président de l'Echiquier Soissonnais)**

Représentant du CDJE : **BRACQ Christian (Président du CDJE)** bracq.christian.ffe@gmail.com

Article 1 : Organisation

Le CDJE organise le Championnat de l'Aisne -2200, les 11 Juin 2022. au 12 Juin 2022 à Soissons.

Article 2 : Homologation et Appariements

Ce tournoi Open homologué par la Fédération Française des Echecs sous le numéro (N° : **55883**.) Et par la Fédération Internationale des Echecs sous le numéro (N° : **289643**.), se joue en **5 Rondes**.

- Les Appariements informatisés (Programme P.A.P.I 3.3.6 conçu par Erick MOURET), se font au **ystème Suisse Intégral**
- Les appariements informatisés pourront se faire au **ystème de Haley**, si le nombre de participant est suffisant.
- *Les appariements du tournoi suivent les directives du [C.04. FIDE] : fort-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un Classement ou un titre (selon la FIDE).*

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (88° congrès de Goynuk) entrées en application le 1er janvier 2018.

La Directive III dans son ensemble n'est pas applicable de ce tournoi. *(Du faite de l'utilisation de la Cadence Fischer).*

Article 3 : Cadence

La cadence est de : **60 minutes avec un incrément de 30 secondes par coups**, dès le premier coup.

La notation est obligatoire durant toute la partie.

Article 4 : Inscription

Il n'y a pas de frais d'inscription, pour participer au tournoi.

L'Ouverture du Pointage et des inscriptions sur place, débutera : le Samedi à 9h15.

La clôture des inscriptions est fixée : le Samedi à 9h45.

Seront appariés à la Ronde 1, tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et de s'être présenter au pointage.

Tout joueur se présentant après **9h45** ne sera apparié que pour la Ronde 2 avec 0 point.

Observations pour l'inscription au Championnat de l'Aisne :

- Afin de faciliter le pointage et l'inscription au Championnat, **Aucune prise de licence ne sera faite sur place.**
- Les participants français devront prendre les dispositions nécessaires pour participer à l'Open. En respectant les dispositions du règlement intérieur de la FFE. (Art. 3.1 : « Licence et les licenciés – Règles générales de la FFE)

Remarque particulière :

Au début du Championnat, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un élo estimé (non-classé) en fonction de leur catégorie d'âge. (R01 Règles générales Art 2.4 Catégories d'âge du Livre de la Fédération).

Aucune réestimation ne sera effectuée durant le Championnat.

En cas de retard ou pour signaler un forfait, un joueur doit prévenir l'arbitre par téléphone, **par un appel ou par un SMS** : 06 64 98 13 41

Article 6 : Déroulement du Championnat

Les rondes du championnat sont réparties de cette manière : 3 rondes le samedi, 2 rondes le dimanche.

Ouverture du pointage : le Samedi à 9h15	Clôture du Pointage : le Samedi à 9h45
Ronde 1 : Samedi à 10h00	
Ronde 2 : Samedi à 14h15	
Ronde 3 : Samedi à 17h20	
Ronde 4 : Dimanche à 10h30	
Ronde 5 : Dimanche à 14h30	
Cérémonie de remise des prix est prévue le : Dimanche vers 17h45	

Le début d'une ronde pourra être avancé 30 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde précédente.

Article 7 : Classement et départage

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (**gain = 1, nulle = 0,5, perte = 0**). Les systèmes de départage des ex aequo sont dans l'ordre ;

- Si appariement système Suisse Intégral :
 - Départage 1 : le Cumulatif
 - Départage 2 : le Buchholz
 - Départage 3 : la Performance
- Si appariement système de Haley :
 - Départage 1 : le Buchholz Tronqué
 - Départage 2 : la Performance
 - Départage 3 : le Kashdan

Le Titre de champion et de championne départemental sera décerné au premier joueur et à la première joueuse au classement final.

3 trophées seront remis aux trois premiers au classement général et 1 trophée seront remis à la première féminine.

Les prix sont non cumulables.

Article 8 : Comportement des joueurs

Art. 11.1 des règles du jeu : **les joueurs ne feront rien qui pourrait jeter le discrédit sur le jeu d'échecs.**

a) Il est interdit de fumer ou d'utiliser la cigarette électronique dans la salle de jeu, dans la salle d'analyse et dans toutes les salles, par le responsable de la sécurité du site. Il est interdit de faire des parties en cadence blitz ou d'analyser des parties, dans la salle de jeu.

b) Toutes appareils électroniques sont interdits dans toutes les salles. (Ordinateurs Portables, Téléphone Portable, Tablette, Montre Connectée), seuls les appareils d'assistances seront autorisés.

- l'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne : un avertissement écrit et la perte de la partie.

- tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

- lors du tournoi s'il est constaté qu'un appareil électronique est dans la salle de jeu, et dans les toilettes, qu'il soit éteint et /ou allumer, l'arbitre déclare la perte de la partie au joueur incriminer. (*Art 11.3.2.2 des règles du jeu.*)

- Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminer devra se conformer aux directives de l'arbitre. En application de (*Art 11.3.3 des règles du jeu.*)

L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du directeur juridique si les faits sont avérés.

Observation particulière : Un joueur devant assurer une astreinte téléphonique dans le cadre de son activité professionnelle peut laisser son téléphone à l'arbitre.

c) Les forfaits non justifiés seront signalés au directeur juridique de la direction national de l'arbitrage de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

L'article 6.7.2 des règles du jeu, portant sur les retards est appliqué comme suit :

- le forfait est déclaré **30 minutes** après lancement de la ronde, (sauf si l'arbitre en décide autrement).

- si aucun joueur n'est présent au début de la partie, seul le joueur qui a les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée, (sauf si l'arbitre en décide autrement).

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante sauf s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente).

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.

d) Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (*zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur*) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu.

Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse ou dans la salle informatique pendant sa partie. Le joueur qui ne respecte pas cela sera sanctionné par l'exclusion du tournoi et la perte de la partie.

Article 9 : Fin de partie

A l'issue de la partie, les deux joueurs signeront les deux feuilles de partie, en indiquant le résultat de la partie. Dans le cas où le résultat est incorrect, le résultat sera maintenu, à moins que l'arbitre en décide autrement. (*Art 8.7 des règles du Jeu*)

Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. En cas de partie nulle, les deux noms sont encadrés. Les joueurs doivent ranger les pièces, éteindre la pendule et doivent laisser leur table libre, propre pour la ronde suivante.

Article 10 : Divers

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.

De plus :

Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.

Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement, dans le cas contraire le(s) joueur(s) contrevenant(s) pourront être sanctionné selon [l'article 12.9 des règles du jeu](#).

Toute dégradation entraînera une exclusion.

Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Article 11 : Conclusion

L'inscription vaut acceptation du règlement du Championnat de l'Aisne.

Arbitre Principal :



Organisateur :

